



NOTE : Les présentes conditions générales sont celles de l'abonnement annuel. Elles varient en fonction de la durée d'abonnement. Référez-vous aux CG disponibles sous chaque formule d'abonnement.

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Abonnement de 12 mois : coût : 600€TTC/mois

<http://www.getavocat.fr>

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Elles précisent l'étendue des obligations réciproques des parties.

PERIODE D'ESSAI



Le présent contrat d'abonnement est soumis à une période d'essai de 30 jours à compter de sa signature. Pendant cette période la présente convention peut-être résiliée sans motif à l'initiative de l'une quelconque des parties, par simple courrier électronique. Seul le premier mois d'abonnement est alors dû. **Aucune demande de rédaction contractuelle ne peut être sollicitée durant cette période d'essai.** Toute demande de rédaction contractuelle formalisée au cours de la période d'essai emporte expressément renonciation à celle-ci et vaut donc engagement pour 12 mois.

OBJET



L'abonnement est conclu pour permettre au client d'accéder aux services de l'avocat de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire et payable tous les mois par virement bancaire pour un montant déterminé au présent contrat.

DEFINITIONS :



- « *LE CLIENT* » définit le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiqué par l'avocat.
- « *L'AVOCAT* » définit Maître Christophe LANDAT
- « *LES PARTIES* » définit Maître Christophe LANDAT et LE CLIENT
- « *L'ABONNEMENT* » définit la convention d'abonnement juridique » matérialisée par le présent document et ses éventuelles annexes
- « *FAIR USE* » définit le recours sérieux et raisonnable aux services de l'avocat

TARIFS: La TVA s'appliquant à l'abonnement souscrit est de 20%. Le contrat prend effet à compter du premier règlement effectif de l'abonnement.



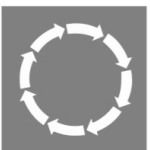
- Le client souscrit à la formule « **abonnement premium** » pour une **durée de 12 mois** consécutifs à compter du **1^{er} versement** pour un montant annuel de **6000€ HT soit 7200€ TTC** payable par le 1^{er} de chaque mois pour un montant de 600€TTC.



SERVICES: L'avocat est tenu d'un devoir général d'assistance et de conseil notamment dans les domaines suivants : gestion des litiges opposant LE CLIENT à des tiers (à l'exclusion de la gestion des procédures judiciaires), rédaction juridique de documents, analyse juridique de documents ou de projets, audit juridique de site web et des projets envisagés par LE CLIENT.



DISPONIBILITE : LE CLIENT contacte L'AVOCAT quand il le souhaite du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 à sa convenance par téléphone, fax, email, tchat ou visioconférence sans limite de temps autre que celle visée dans la clause de « Fair Use » (voir clause de Fair use) soit directement, soit en convenant d'un rendez-vous avec ce dernier.



COLLABORATION : le client s'engage à fournir à l'avocat à première demande tous documents ou pièces utiles ou nécessaires à la défense de ses intérêts. Il l'informe sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager sa responsabilité ou de porter atteinte à ses droits pour qu'il le conseille utilement.



REACTIVITE: l'avocat s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations du client et à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de rendez-vous, d'audience, d'expertise ou de déplacement professionnel lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.



REDACTION CONTRACTUELLE : La rédaction de documents contractuels n'est pas limitée mais soumis à la clause de FAIR USE visée dans le présent contrat.



VosFactures



azendoo



APPLICATIONS WEB:

LE CLIENT bénéficie d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaborative (Azendoo – supplément payant- ou SLACK - gratuit). Les login et mot de passe nécessaires lui sont donnés en début d'abonnement. SKYPE peut être utilisé par le cabinet pour des visioconférences ou des échanges instantanés par tchat avec LE CLIENT, avec ou sans rendez-vous. Enfin le CLIENT dispose d'un espace personnalisé de facturation lui permettant de suivre l'état de ses facturations avec le cabinet (VosFactures). Les login et mot de passe nécessaires lui sont donnés en début d'abonnement.



DEPLACEMENTS : les éventuels frais de déplacements de L'AVOCAT ne sont pas compris dans l'abonnement. Ils sont facturés au client sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billet d'avion, billet de train (liste non exhaustive).



FRAIS: l'abonnement ne couvre pas les frais de procédure ou les frais nécessaires à l'accomplissement des diligences tel que - sans que cela soit exhaustif - les frais postaux, les frais d'huissier de justice ou tout autre frais de procédure. L'avocat informe le client de l'existence éventuelle de tels frais à chaque fois que cela est nécessaire.



DEVIS : chaque prestation sollicitée par LE CLIENT et non-comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement gratuit d'un devis préalable. En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans la présente convention, seul l'abonnement mensuel est facturé au CLIENT.



FAIR USE: Le CLIENT a recours à l'avocat autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement ce qui implique une prise de risque pour le cabinet en terme de charge de travail. Le client s'engage donc à user raisonnablement des services de l'avocat, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services de L'AVOCAT au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, l'AVOCAT propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du CLIENT.



RESILIATION DE L'ABONNEMENT: Sous réserve de la période d'essai, la convention est conclue pour une **durée fixe de douze mois**. Elle est automatiquement résiliée à l'issue de la période visée sans formalisme nécessaire.



COORDONNEES: le cabinet de Maître Christophe Landat est situé au 18 rue de la République à Montpellier (34000). Il peut être joint par téléphone au 04.27.50.27.00, par email : christophelandat@getavocat.fr par télécopie : 04.27.50.28.43 via SKYPE : id : christophelandat



SIGNATURES :

- En cliquant sur « j'ai lu et j'accepte » le signataire reconnaît avoir qualité pour engager la société qu'il représente dans le cadre de ce contrat et déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserves.